

Résumé des caractéristiques du produit pour une famille de produits biocides

Nom: ANT BAIT 1R-TRANS PHENOTHRIN

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2019-0098

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0013075-0000

Table des matières

Partie 1. - Premier niveau d'information	1
1. Informations administratives	1
1.1. Nom	1
1.2. Type(s) de produit	1
1.3. Titulaire de l'autorisation	1
1.4. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation de la famille de produits	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille	3
2.2. Type de formulation	3
Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP	3
1. Informations administratives sur le méta-RCP	3
1.1. Identificateur du méta-RCP - Meta RCP 1 – 1a (TP-050-C1)	3
1.2. Suffixe du numéro d'autorisation	3
1.3 Type(s) de produit	4
2. Composition du méta-RCP	4
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP	4
2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP	4
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	4
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	4
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	6
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	6
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	6
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	6
5.1. Consignes d'utilisation	6

5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	8
7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel	8
1. Informations administratives sur le méta-RCP	8
1.1. Identificateur du méta-RCP - Meta RCP 2 – 2a (TP-050-C2) Meta RCP 2 – 2b (J-70021) Meta RCP 2 – 2c (IIRD-08002)	8
1.2. Suffixe du numéro d'autorisation	8
1.3 Type(s) de produit	9
2. Composition du méta-RCP	9
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP	9
2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP	9
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	9
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	9
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	11
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	11
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	11
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	11
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	11
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	11
5.1. Consignes d'utilisation	11
5.2. Mesures de gestion des risques	12
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	12
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	12
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	12
6. Autres informations	13
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	13

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel	13
1. Informations administratives sur le méta-RCP	15
1.1. Identificateur du méta-RCP - Meta RCP 3 – 3 (TP-050-C1b ET TP-050-C2)	15
1.2. Suffixe du numéro d'autorisation	15
1.3 Type(s) de produit	15
2. Composition du méta-RCP	15
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP	15
2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP	15
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	15
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	16
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	17
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	17
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	17
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage	17
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	17
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	17
5.1. Consignes d'utilisation	17
5.1. Consignes d'utilisation	18
5.2. Mesures de gestion des risques	18
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	18
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	18
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	18
6. Autres informations	19
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	19
7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel	19

Partie 1. - Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom

ANT BAIT 1R-TRANS PHENOTHRIN

1.2. Type(s) de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Henkel AG & Co. KGaA
	Adresse	Henkelstrasse 67 40191 Duesseldorf Allemagne
Numéro de l'autorisation	FR-2019-0098	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0013075-0000	
Date de l'autorisation	13/08/2019	
Date d'expiration de l'autorisation	30/04/2029	

1.4. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	IGO srl
Adresse du fabricant	Via Palazzo, 46 24061 Albano Sant'Alessandro (Bergame) Italie
Emplacement des sites de fabrication	Via Palazzo, 46 24061 Albano Sant'Alessandro (Bergame) Italie

Nom du fabricant	Consultoria Tecnica e Representações, Lda. (CTR)
Adresse du fabricant	Loteamento Industrial da Murteira, Lotes 23/24 2135-301 Samora Correia Portugal
Emplacement des sites de fabrication	Consultoria Tecnica e Representações, Lda. (CTR) Loteamento Industrial da Murteira, Lotes 23/24 2135-301 Samora Correia Portugal

Nom du fabricant	Laboratorio Chimico Farmaceutico Sanmarinese
Adresse du fabricant	Strada del Marano 95 47896 Faetano San Marino
Emplacement des sites de fabrication	Strada del Marano 95 47896 Faetano San Marino

Nom du fabricant	HENKEL HOMECARE KOREA
Adresse du fabricant	3 Gatbachi-ro, Danwon-gu, non disponible Ansan city, Gyeonggi-do Corée, République de
Emplacement des sites de fabrication	3 Gatbachi-ro, Danwon-gu, non disponible Ansan city, Gyeonggi-do Corée, République de

Nom du fabricant	Godrej Consumer Products Ltd
Adresse du fabricant	PIROJSHANAGAR Express Highway, Vikhroli (Est) 400079 Bombay Inde
Emplacement des sites de fabrication	GODREJ CONSUMER PRODUCTS LTD 131/1-4, CUDDALORE ROAD KATTUKUPPAM, MANAPET (PO) 607402 Pondicherry Inde

1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	59 - (1R)-trans-phénothrine
Nom du fabricant	Sumitomo Chemical (London, UK)
Adresse du fabricant	SUMITOMO CHEMICAL (U.K.) PLC HYTHE HOUSE, 200 SHEPHERDS BUSH ROAD W6 7NL LONDRES Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	MISAWA WORKS, AZA-SABISHIROAIRA, OAZA-MISAWA, AOMORI 033-0022 MISAWA Japon

2. Composition et formulation de la famille de produits

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0.065 - 0.093
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		2634-33-5	220-120-9	0 - 0.048

2.2. Type(s) de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta RCP 1 – 1a (TP-050-C1)

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-1

1.3 Type(s) de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0.093 - 0.093
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		2634-33-5	220-120-9	0 - 0

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Contrôle des fourmis à l'intérieur et à l'extérieur

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Lasius niger-Fourmi noire des jardins-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Intérieur, extérieur et autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Boîte d'appât prête à l'emploi
Taux et fréquences d'application	1 à 2 boîtes d'appât simple (TP-050-C1) tous les 10 m ² soit 0,0052 ou 0,0105 g de substance active/10 m ² . - 0 - 1 à 2 boîtes d'appât simple (TP-050-C1) tous les 10 m ² soit 0,0052 ou 0,0105 g de substance active/10 m ² . Renouveler l'application tous les 3 mois ou lorsque les boîtes sont vides.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Boîte d'appât simple pré remplie en polystyrène (contenant 5 g d'appât).

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Appliquer le produit loin de la lumière directe du soleil ou des sources de chaleur (par exemple, ne pas le placer sous un radiateur).
- Informer le détenteur de l'autorisation si le traitement est inefficace.

- Si l'infestation persiste malgré les instructions de l'étiquette, contacter un professionnel de la lutte antiparasitaire.
- Éviter l'utilisation continue des produits.

Boîte d'appât simple (TP-050-C1) :

- Retirer les rabats sur le côté de la boîte d'appât.
- Placer la boîte à l'abri de la pluie sur une surface plane à proximité du nid ou sur le passage des fourmis.
- Ne pas déplacer les boîtes pendant au moins une semaine.
- Après 4 semaines, la disparition des fourmis devrait être remarquée.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas disposer les stations d'appât sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Garder et placer l'appât en dehors de la portée des enfants et des animaux domestiques.
- Ne jamais laisser les enfants jouer avec la station d'appât.
- Ne pas forcer l'ouverture des stations d'appâts.
- Les pyréthriinoïdes peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme les fourmis mortes), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autres informations

-

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

Catch Anti Fourmis 2 Pièges C1

Numéro de l'autorisation

FR-0013075-0001 1-1

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3- (2-methylprop-1- enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0.093
1,2-Benzisothiazol-3(2H)- one	1,2-benzisothiazol-3(2H)- one		2634-33-5	220-120-9	0

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta RCP 2 – 2a (TP-050-C2) Meta RCP 2 – 2b (J-70021) Meta RCP 2 – 2c (IIRD-08002)

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-2

1.3 Type(s) de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0.065 - 0.093
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		2634-33-5	220-120-9	0.015 - 0.048

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Tenir hors de portée des enfants.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Recueillir le produit répandu.
Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Contrôle des fourmis à l'intérieur et à l'extérieur

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Lasius niger-Fourmi noire des jardins-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Intérieur, extérieur et autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Boîtes d'appât prête à l'emploi
Taux et fréquences d'application	1 à 2 boites d'appât simple tous les 10 m ² . - - - 1 à 2 boites d'appât simple tous les 10 m ² . Renouveler l'application tous les 3 mois ou lorsque les boites sont vides.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Meta RCP 2 – 2a (TP-050-C2) : Boite d'appât simple pré remplie en polystyrène (contenant 5 g d'appât). Meta RCP 2 – 2b (J-70021) ET 2c (IIRD-08002) : Capsule thermoformée simple pré remplie en polyéthylène téréphtalate/polyéthylène/éthylène alcool vinylique/ polyéthylène (contenant 5 g d'appât).

--

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Appliquer le produit loin de la lumière directe du soleil ou des sources de chaleur (par exemple, ne pas le placer sous un radiateur).
- Informer le détenteur de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Si l'infestation persiste malgré les instructions de l'étiquette, contactez un professionnel de la lutte antiparasitaire.
- Éviter l'utilisation continue des produits.

Boite d'appât simple (TP-050-C2) :

1. Retirer les rabats sur le côté de la boîte d'appât.
2. Placer la boîte à l'abri de la pluie sur une surface plane à proximité du nid ou sur le passage des fourmis.
3. Ne pas déplacer les boîtes pendant au moins une semaine.
4. Après 4 semaines, la disparition des fourmis devrait être remarquée.

Boite d'appât simple contenant une capsule thermoformée (IIRD-08002 et J-70021) :

1. Retirer le couvercle transparent.
2. Placer la boîte à l'abri de la pluie sur une surface plane à proximité du nid ou sur le passage des fourmis.
3. Activer la station d'appât en appuyant fermement sur la capsule. Remplacer le couvercle transparent.
4. Ne pas déplacer les boîtes pendant au moins une semaine.
5. Après 4 semaines, la disparition des fourmis doit être remarquée.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas disposer les stations d'appât sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Garder et placer l'appât en dehors de la portée des enfants et des animaux domestiques.
- Ne jamais laisser les enfants jouer avec la station d'appât.
- Ne pas forcer l'ouverture des stations d'appâts.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égiers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme les fourmis mortes), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autres informations

-

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	CATCH ANTI FOURMIS 2 PIEGES C2 (Meta RCP 2 – 2a)
Numéro de l'autorisation <small>(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)</small>	FR-0013075-0002 1-2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0.093
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		2634-33-5	220-120-9	0.048

Nom commercial

CATCH ANTI FOURMIS 2 PIÈGES EXTRA (Meta RCP 2 – 2b)

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

FR-0013075-0003 1-2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3- (2-methylprop-1- enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0.087
1,2-Benzisothiazol-3(2H)- one	1,2-benzisothiazol-3(2H)- one		2634-33-5	220-120-9	0.015

Nom commercial

CATCH ANTI FOURMIS 2 PIÈGES CONTAMINATEURS
INSECTIVOR PIÈGES ANTI FOURMIS X 2
APTA PIÈGES ANTI FOURMIS X 2
CATCH EXPERT ANTI FOURMIS 2 PIEGES CONTAMINATEURS (Meta RCP 2 – 2c)

Numéro de l'autorisation

(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

FR-0013075-0004 1-2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3- (2-methylprop-1- enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0.065
1,2-Benzisothiazol-3(2H)- one	1,2-benzisothiazol-3(2H)- one		2634-33-5	220-120-9	0.015

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

Meta RCP 3 – 3 (TP-050-C1b ET TP-050-C2)

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-3

1.3 Type(s) de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3- (2-methylprop-1- enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0.093 - 0.093
1,2-Benzisothiazol-3(2H)- one	1,2-benzisothiazol-3(2H)- one		2634-33-5	220-120-9	0.015 - 0.048

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Contrôle des fourmis à l'intérieur et à l'extérieur

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Lasius niger-Fourmi noire des jardins-Adultes insectes, mammifères (exemple: rongeurs)
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Intérieur, extérieur et autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Boîtes d'appât double prête à l'emploi
Taux et fréquences d'application	1 à 2 boîtes d'appât à double enceinte tous les 10 m ² . - 0 - 1 à 2 boîtes d'appât à double enceinte tous les 10 m ² . Renouveler l'application tous les 3 mois ou lorsque les boîtes sont vides.

Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Boite à double appât pré remplie en polystyrène contenant deux enceintes (Chambre 1 (TP-050-C1b) de 5 g et Chambre 2 (TP-050-C2) de 0,65 g).

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Appliquer le produit loin de la lumière directe du soleil ou des sources de chaleur (par exemple, ne pas le placer sous un radiateur).
- Informer le détenteur de l'autorisation si le traitement est inefficace.
- Si l'infestation persiste malgré les instructions de l'étiquette, contactez un professionnel de la lutte antiparasitaire.
- Éviter l'utilisation continue des produits.
- Retirer les rabats sur le côté de la boîte d'appât.
- Placer la boîte à l'abri de la pluie sur une surface plane à proximité du nid ou sur le passage des fourmis.
- Ne pas déplacer les boîtes pendant au moins une semaine.
- Après 4 semaines, la disparition des fourmis devrait être remarquée.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas disposer les stations d'appât sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Garder et placer l'appât en dehors de la portée des enfants et des animaux domestiques.
- Ne jamais laisser les enfants jouer avec la station d'appât.
- Ne pas forcer l'ouverture des stations d'appâts.
- Les pyréthrinoides peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (comme les fourmis mortes), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 2 ans.

6. Autres informations

-

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial	CITIN BOITE ANTI-FOURMIS (ENCEINTE 1)
Numéro de l'autorisation <small>(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)</small>	FR-0013075-0005 1-3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0.093
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		2634-33-5	220-120-9	0.015

Nom commercial	CITIN BOITE ANTI-FOURMIS (ENCEINTE 2)
Numéro de l'autorisation <small>(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 - Autorisation nationale)</small>	FR-0013075-0006 1-3

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(1R)-trans-phénothrine	3-phenoxybenzyl (1R,3R)-2,2-dimethyl- 3- (2-methylprop-1- enyl)cyclopropanecarbox	Substance active	26046-85-5	247-431-2	0.093
1,2-Benzisothiazol-3(2H)- one	1,2-benzisothiazol-3(2H)- one		2634-33-5	220-120-9	0.048
